

Réunion 4 MDR-ATTAC sur la Constitution

Après une présentation de la genèse de la V^e par Raphael Porteilla les points suivants ont été abordés

1. Comment rédiger et adopter une nouvelle Constitution ?

Méthodes possibles évoquées, liste non exhaustive.

- a) Demander au parlement existant de rédiger et faire voter une nouvelle loi constitutionnelle et faire ratifier par le peuple.
- b) Demander au peuple d'élire ou désigner une assemblée constituante. Si élection, quel mode de scrutin ? Si tirage au sort, hasard total sur l'ensemble de la population ou tirage par catégorie sociale, professionnelle, âge, parité homme-femme ?
- c) Organiser des élections pour désigner simultanément une assemblée législative et une constituante.
- d) Une nouvelle assemblée désignée moitié par tirage au sort, moitié par élection aurait ce double rôle jusqu'à l'adoption par le peuple d'une nouvelle loi constitutionnelle.

2. Relation avec l'UE

Dans le texte constitutionnel la V^e est officiellement un régime parlementaire-article 20 : *le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation...il est responsable devant le Parlement...».*

Pourtant dans les faits, l'élection présidentielle est devenue le temps fort de la vie démocratique française. 80% des lois sont proposées par le Gouvernement et non pas par le Parlement, le rôle de celui-ci évoluant de plus en plus vers celui d'une chambre d'enregistrement.

85% des lois proposées par le gouvernement sont inspirées de directives émises par la Commission Européenne elle-même sous l'influence des lobbys financiers et économiques.

D'où le problème posé de la position d'une nouvelle République par rapport à l'UE :

- a) Sortir de l'UE ?
- b) Adopter une nouvelle loi constitutionnelle qui ignore l'UE, sans la quitter ?

3. Autres points de discussion abordés (en vrac)

Rôle de l'ENA et des grandes écoles.

La démocratie face: au secret commercial défendues par les grandes entreprises, aux traités de libre échange, au secret défense etc

Pour une expression citoyenne ne faut-il pas partir de l'échelon communal assez malmené avec la loi NOTRe ?

Sur la question du nombre de chambres pour le parlement, Raphael à préciser qu'il en existe 3 car outre l'Assemblée Nationale et le Sénat, il y a aussi le Conseil Economique et Social qui n'a qu'un rôle consultatif. Peut-être conviendrait-il de fusionner cette institution avec le Sénat pour une assemblée qui émanerait non seulement des territoires mais aussi les différents corps sociaux représentés par les organisations professionnelles, les syndicats, les associations...

Reste les nombreuses questions sur les modes de scrutins, la durée et la reconduction ou non des mandats, la parité, les éventuels quotas....